

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juillet 2022

Date d'affichage 28 juillet 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16

Excusés : 13 dont 10 procurations

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220728-DEL_22_07_28_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-HUIT JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONFILLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Lionel COUTEMANCHE,

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Lionel COUTEMANCHE),
Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Eric PAPIJON (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN),
M. Laurent PHILIBERT (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),
Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Sophie D3OLLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,
M. Emmanuel BOIS,
M. Christophe BISI

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur POTAUFEUX Franck a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**REHABILITATION DU RESTAURANT D'ENFANTS- DEMANDE D'UNE
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS 2022**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'au titre du Pacte régional pour la ruralité, la Région des Pays de la Loire souhaite accompagner les projets de revitalisation de centres-bourgs. Le fonds régional vise dans ce cadre la reconquête des centres-villes des villes moyennes et centres-bourgs.

Il est destiné à conforter leur rôle de centralité, à renforcer le maillage du territoire et à leur permettre de faire face à des enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard souhaite réhabiliter son restaurant d'enfants ainsi que l'hébergement situé à l'étage. Cet ensemble a été construit et dimensionné en 1979, ne répond plus de façon adéquate à l'ensemble des besoins.

Considérant qu'il a été décidé de retravailler l'agencement des espaces intérieurs afin de :

- mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité l'équipement,
- permettre un déploiement efficace et structuré de l'espace cuisine,
- revoir les aspects énergétiques de la structure ainsi que l'environnement sonore,
- respecter une enveloppe financière définie.

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE la Région des Pays de la Loire pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds de reconquête des centres bourgs 2022 pour la réhabilitation du restaurant d'enfants ainsi que pour l'hébergement situé à l'étage.

SOLLICITE tous autres partenaires financiers pour l'obtention de subvention pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

